

SYNDICAT D'INITIATIVE DE PUYLOUBIER

# Marché de Noël

Salle des Fêtes Puylobier

## REGLEMENT INTERNE

### **Article 1- Condition d'admission :**

Sont admis à participer au Marché de Noël artisanal les exposants pouvant justifier de leur existence légale en fournissant à l'organisateur :

- Numéro du registre de Commerce ou registre des Métiers ou certificat d'artiste libre ou numéro SIRET ou INSEE
- Attestation d'assurance de l'année en cours
- Copie de votre carte d'identité

Eventuellement, les exposants ne pouvant fournir certains documents pourront être admis à condition qu'ils résident à Puylobier et qu'ils fabriquent eux-mêmes leurs produits, ils devront fournir tout de même une attestation d'assurance. Une place sera allouée à une oeuvre caritative s'il y a une demande.

### **Article 2 – Droit d'inscription :**

Le droit d'inscription est fixé à **12 €** le mètre linéaire pour la journée. Le montant de la participation est payé au moment de l'inscription, ainsi que le chèque de caution de 60€.

Mode de paiement : par chèque à l'ordre du Syndicat d'Initiative de Puylobier.

Les inscriptions devront nous parvenir avant le 31 octobre, passé cette date, aucune relance écrite ou téléphonique ne sera faite et la place prévue sera automatiquement attribuée à un exposant figurant sur la liste d'attente. Aucune inscription ne sera prise en compte sans les deux chèques.

### **Article 3 – Sélection :**

L'organisateur se préoccupe de la qualité des produits, de leur originalité, de leur diversité et de leur recherche. Le Syndicat d'initiative n'a pas à motiver ses décisions en cas de non acceptation du dossier.

### **Article 4 – Organisation :**

L'installation se fait le dimanche à partir de 7h00. Après 8h30 les places ne sont plus garanties. L'horaire d'ouverture de la foire : de 10h00 à 19h00 sans interruption.

Aucune vente n'est autorisée hors du stand alloué à l'exposant.

L'organisateur est seul habilité à :

autoriser l'installation de chaque exposant, désigner les sites et les emplacements, s'assurer du bon déroulement du marché de Noël dans le respect du présent règlement.

La décoration du stand est à la charge de l'exposant.

L'exposant qui aurait fourni des faux documents ou trompé sur les produits présentés ou qui ne se conforme pas au présent règlement sera exclu définitivement.

Il est expressément demandé à tous les exposants de respecter les sites mis à leur disposition et d'éviter toutes nuisances et de laisser les lieux propres et de ne pas empiéter sur les sorties de secours. Ne brancher aucun chauffage électrique. Le Syndicat d'Initiative de Puylobier, organisateur du marché de Noël, décline toute responsabilité en cas d'accident, dégâts des eaux, incendie ou tout autre incident pouvant survenir pendant la durée de la foire.

**Article 5 – Publicité :**

L'organisateur s'engage à faire la promotion.

**CONTACTS POUR TOUS RENSEIGNEMENTS**

Téléphone: 04 42 66 36 87 / 06 14 25 59 29

Courrier : Syndicat d'Initiative de Puylobier

Square Casanova

BP 24 - 13114 PUYLOUBIER

Mail: [s.i.puylobier@hotmail.fr](mailto:s.i.puylobier@hotmail.fr)

Retrouvez toutes les infos utiles ainsi que le bulletin d'inscription sur le site :

<http://si-puylobier.13.fr>